

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mme Belbaraka, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laignillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE -Schéma de développement culturel et patrimonial 2017 / 2020.

Par délibération du 7 avril 2016, le Conseil municipal a défini les orientations prioritaires de sa politique culturelle et patrimoniale pour les années 2016 à 2020.

Trois axes stratégiques, fondateurs d'une ambition et d'une volonté d'inscrire la culture et le patrimoine au cœur des enjeux de cohésion, de développement économique et touristique, de rayonnement et de promotion de la ville, ont été définis comme étant le socle de notre politique.

Axe stratégique n° 1	Défendre la culture en héritage, la culture en partage pour la cohésion de la cité et le mieux vivre ensemble
Axe stratégique n° 2	Reconnaître et promouvoir le rôle de la culture au cœur du développement urbain et des stratégies territoriales pour construire le devenir des territoires
Axe stratégique n° 3	Renforcer la place de la culture en capital(e) au service de l'attractivité de la ville et de son rayonnement

Dans le prolongement de ces axes stratégiques, des objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en actions prioritaires ont été définis pour constituer le **Schéma de développement culturel et patrimonial**, feuille de route de l'action publique municipale jusqu'en 2020.

Plusieurs démarches, plusieurs ressources ont permis d'alimenter et d'enrichir le contenu du schéma. Il a ainsi été élaboré à partir :

- d'un corpus d'études, d'enquêtes, d'analyses et de comptes-rendus de réunions à l'initiative de la Ville de Bayonne : méthodologie transversale, partenariale et participative mise en œuvre pour le dossier de candidature de la Ville de Bayonne au label *Ville d'art et d'histoire* (2010), *Agenda 21 de la Ville de Bayonne* (2011), *Schéma de développement touristique de la Ville de Bayonne* (2016), *Schéma directeur pour le développement commercial et artisanal du centre-ville de Bayonne* (2016), réunions techniques associant plusieurs directions de la Ville de Bayonne (2016 & 2017), ateliers de concertation avec les habitants dans le cadre des *Portraits de quartier* (2016), diagnostic de l'*Agenda 21.2 de la Ville de Bayonne* (2017), *Projet éducatif global de la Ville de Bayonne* (2017) ;
- d'échanges avec les acteurs culturels institutionnels et associatifs de la Ville ;
- d'échanges avec les techniciens en charge du tourisme et du commerce ;
- d'études et de données du Ministère de la Culture et de la Communication (sociologie des publics notamment).

Il en découle la déclinaison suivante :

Axe stratégique n° 1 Défendre la culture en héritage, la culture en partage pour la cohésion de la cité et le mieux vivre ensemble	
Objectif opérationnel n°1	La culture pour tous et par tous
Action prioritaire n° 1	Développer la médiation culturelle
Action prioritaire n° 2	Promouvoir la diversité culturelle
Action prioritaire n° 3	Initier une politique tarifaire équitable
Action prioritaire n° 4	Soutenir les projets associatifs

Objectif opérationnel n° 2	La cohésion sociale par la culture
Action prioritaire n° 5	Pérenniser la <i>Semaine de la diversité et de l'égalité des droits</i>
Action prioritaire n° 6	Susciter un mécénat citoyen
Axe stratégique n° 2 Reconnaître et promouvoir le rôle de la culture au cœur du développement urbain et des stratégies territoriales pour construire le devenir des territoires	
Objectif opérationnel n° 3	Un maillage territorial efficient
Action prioritaire n° 7	Ouvrir trois équipements emblématiques
Action prioritaire n° 8	Engager la requalification de quatre équipements emblématiques
Action prioritaire n° 9	Encourager les actions avec les équipements socioculturels des quartiers
Axe stratégique n° 3 Renforcer la place de la culture en capital(e) au service de l'attractivité de la ville et de son rayonnement	
Objectif opérationnel n° 4	Une offre culturelle et patrimoniale de grande qualité
Action prioritaire n° 10	Accompagner le développement des institutions culturelles
Action prioritaire n° 11	Conforter le réseau des opérateurs professionnels associatifs
Action prioritaire n° 12	Encourager les partenariats
Action prioritaire n° 13	Diversifier la programmation dans le domaine du spectacle vivant
Action prioritaire n° 14	Diversifier la programmation dans le domaine des arts visuels
Action prioritaire n° 15	Faire vivre le patrimoine par la médiation auprès des publics
Action prioritaire n° 16	Enrichir la dimension culturelle événementielle et renforcer les stratégies d'attractivité
Objectif opérationnel n° 5	Le soutien aux artistes bayonnais
Action prioritaire n° 17	Initier un projet chorégraphique singulier
Action prioritaire n° 18	Accompagner l'émergence artistique

De manière plus détaillée, l'engagement opérationnel de la Ville de Bayonne en faveur du développement de son action culturelle et patrimoniale s'organise donc autour de cinq objectifs opérationnels et une vingtaine d'actions prioritaires.

1/ Il s'agira, en premier lieu, de garantir l'accessibilité à une offre culturelle riche et diversifiée impliquant pleinement les acteurs culturels associatifs :

Action prioritaire n° 1	Développer la médiation culturelle
--------------------------------	---

La médiation culturelle contribue à la démocratisation culturelle dans le sens défini par André Malraux en 1959, à savoir : *« rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français... »*.

Afin de croiser, de coordonner et d'intensifier les dispositifs de médiation culturelle, la Ville de Bayonne créera un Comité de médiation culturelle qui conduira des réflexions et aura surtout la responsabilité de présenter des propositions en matière de médiation culturelle.

Il associera les services culturels de la Ville, les institutions culturelles supra-municipales, les pôles associés, les pôles ressources, les MVC, l'ESCM, les services du GIP-DSU et les associations bayonnaises qui œuvrent dans le champ de la médiation culturelle. Ce comité s'attachera notamment à la définition et à la mise en œuvre d'un programme structurant à destination des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Action prioritaire n° 2	Promouvoir la diversité culturelle
--------------------------------	---

La diversité culturelle contribue à la démocratie culturelle dans le sens défini par Jack Lang en 1982 à savoir : *« permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional ou de divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde »*.

Aux côtés des programmations des institutions culturelles, les arts urbains et les musiques actuelles constituent des priorités réaffirmées. Elles se traduiront par :

- la création d'un festival d'art urbain à l'automne 2017 pour compléter le programme annuel d'activités (pôle associé Spacejunk) ;
- le développement et le renforcement du projet de rock school et du lieu de diffusion dédié aux musiques actuelles (pôle associé La Locomotive).

La culture basque et la culture gasconne, avec une attention particulière portée à la politique linguistique, constituent également des priorités.

Pour le développement de la langue et de la culture basques :

- la Ville est engagée au travers de la convention signée le 6 décembre 2016 avec l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia, qui vise à promouvoir l'usage de la langue basque. En complément des actions déjà engagées (programme Bilketa à la Médiathèque, cinéma basque au travers du projet piloté par le pôle associé l'Atalante, accueil régulier de joutes de bertsulari), la Ville de Bayonne entend initier une programmation théâtrale régulière en langue basque (représentations scolaires et représentations tout public). Pour cela, elle s'appuiera sur l'expertise et le savoir-faire de l'Institut Culturel Basque et de la Scène nationale du Sud-Aquitain ;
- une nouvelle convention avec l'Institut Culturel Basque prévoira les conditions de son implication dans la mise en œuvre de la programmation théâtrale en langue basque et d'un projet d'excellence en faveur de la danse basque (cf. action n° 17) ;
- la Ville de Bayonne identifiera un programme d'actions complémentaires avec la commission extra-municipale « langue basque ».

Pour le développement de la langue et de la culture gasconnes, la Ville de Bayonne :

- rénove la maison qu'elle met à disposition de l'Academia Gascona de Baiona-Ador ;
- identifiera un programme d'actions en concertation avec l'Academia Gascona de Baiona-Ador.

Action prioritaire n° 3	Initier une politique tarifaire équitable
--------------------------------	--

En complément des tarifs réduits accordés aux allocataires des minima sociaux, la Ville de Bayonne veillera à la mise en place de grilles tarifaires adaptées aux autres personnes et familles aux ressources modestes, par exemple par une démarche incitative en lien avec la définition des critères d'aides aux associations (« critérisation »).

Dans le champ du spectacle vivant, indépendamment des manifestations qu'elle organise directement, la Ville de Bayonne incitera les institutions et associations qu'elle subventionne à :

- porter une attention particulière aux tarifs pratiqués pour les spectacles à destination du jeune public pour qu'ils soient accessibles à toutes les familles ;
- proposer des tarifs minorés aux personnes aux revenus non imposables.

Action prioritaire n° 4	Soutenir les projets associatifs
--------------------------------	---

La mise en place en 2017 de la « critérisation » des subventions aux associations culturelles ou patrimoniales a conduit, pour objectiver les subventions accordées, à déterminer une typologie d'aides :

- pôles associés et pôles ressources : contributeurs et relais privilégiés des enjeux de développement de la culture et de valorisation du patrimoine à Bayonne ;
- festivals ;
- aides exceptionnelles aux pratiques artistiques en amateur ;
- aides ponctuelles en faveur de l'émergence artistique ;
- aides ponctuelles en faveur des initiatives associatives ;
- aides au fonctionnement.

Ces nouveaux dispositifs feront l'objet d'évaluations dans la perspective d'ajustements, à l'occasion d'une nouvelle adaptation et consolidation du dispositif durant l'année 2017.

2/ L'action de la Ville visera également à renforcer la cohésion sociale de la cité, par la culture :

Action prioritaire n° 5	Pérenniser la <i>Semaine de la diversité et de l'égalité des droits</i>
--------------------------------	--

Le programme de la *Semaine de la diversité et de l'égalité des droits* est élaboré à partir d'une dynamique d'appel à projets réservée au secteur associatif et aux établissements scolaires.

Initiée en 2016, la *Semaine de la diversité et de l'égalité des droits* sera reconduite en 2017 avec pour ambition de l'installer durablement dans le calendrier des manifestations bayonnaises.

Action prioritaire n° 6	Susciter un mécénat citoyen
--------------------------------	------------------------------------

Dans le courant de l'année 2017, la Ville de Bayonne créera la fondation territoriale *Bayonne Solidaire* pour encourager la philanthropie locale à soutenir des actions en faveur :

- de l'insertion culturelle et sociale des personnes des milieux défavorisés ;
- du développement durable, et dans ce cadre des actions ou projets sur des champs très diversifiés qui pourront concourir à une plus grande cohésion et à un mieux-vivre ensemble.

Un fonds de dotation *ad hoc* portera cette initiative.

3/ Par son action, la Ville entend défendre et renforcer le rôle de la culture et du patrimoine sur l'ensemble du territoire pour en faire un vecteur de développement des quartiers :

Action prioritaire n° 7	Ouvrir trois équipements emblématiques
--------------------------------	---

De manière complémentaire, équilibrée, il s'agit d'opérer un aménagement culturel du territoire de la Ville en créant de nouveaux équipements qui impacteront sensiblement les quartiers de la Ville qui les accueillent.

Il va s'agir notamment :

- du Nouvel Atalante (fin de l'année 2017) ;
- du CIAP / centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (fin du premier semestre 2018) ;
- du Nouveau Musée Bonnat-Helleu (fin de l'année 2019).

Action prioritaire n° 8	Engager la requalification de quatre équipements emblématiques
--------------------------------	---

En complément des constructions prévues d'ici 2020, et selon la même logique précitée, la Ville va s'engager dans :

- une première tranche de travaux à la Médiathèque ;
- une programmation de travaux à la casemate accueillant les musiques actuelles ;
- une programmation de travaux à la Salle Lauga ;
- une réflexion sur le devenir des locaux laissés vacants par l'Atalante.

Action prioritaire n° 9	Encourager les actions avec les équipements socioculturels des quartiers
--------------------------------	---

La Ville de Bayonne suscitera des projets transversaux entre opérateurs culturels et équipements de quartier. Pour ce faire, elle prendra l'initiative de réunions associant ses services culturels, les institutions culturelles supra-municipales, les pôles associés, les pôles ressources, les festivals (Haizebegi, Les Ethiopiennes...) et les structures socioculturelles des quartiers (MVC et ESCM).

4/ La culture et le patrimoine doivent, par ailleurs, relever d'une exigence qualitative qui assurera le rayonnement de la ville, son attractivité et son dynamisme économique et touristique :

Action prioritaire n° 10	Accompagner le développement des institutions culturelles
---------------------------------	--

Il s'agit d'accompagner les institutions qui œuvrent au développement de l'action culturelle à Bayonne, en les aidant à :

- mettre en œuvre des programmes d'activités d'intérêt national et international (actions transfrontalières par exemple) ;
- participer aux dynamiques portées par les réseaux d'établissements nationaux, européens et internationaux (à titre d'exemple la Médiathèque est « Pôle associé » de la Bibliothèque Nationale de France pour la connaissance et la valorisation des fonds basques).

Il s'agit de s'engager aussi, en qualité de collectivité locale chef de file, à poursuivre le processus de transformation juridique de la Scène nationale du Sud-Aquitain en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Action prioritaire n° 11	Conforter le réseau des opérateurs professionnels associatifs
---------------------------------	--

Le confortement de ce réseau se traduit par la signature de conventions de partenariat avec les quatre pôles associés leur garantissant un niveau de subventionnement pour trois ans.

Sont concernées :

- l'association Cinéma et Cultures (l'Atalante) ;
- l'association Praxis (Spacejunk) ;
- l'association Quartier Latin (Cabaret Luna Negra) ;
- l'association La Locomotive (Le Magnéto & la rock school).

Ces associations constituent pour la Ville un appui dans la déclinaison de ses priorités culturelles. Elles ont également vocation à développer des actions et projets transversaux en cohérence avec les impératifs précités dont ceux de la diversité de l'offre culturelle, son accessibilité et sa contribution à la mixité sociale.

Action prioritaire n° 12	Encourager les partenariats
---------------------------------	------------------------------------

A la faveur des actions et projets qu'elle accompagne, la Ville veut permettre et favoriser les partenariats :

- en incitant à la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers ;
- en fédérant les institutions culturelles et les opérateurs culturels associatifs autour de manifestations existantes et à venir (par exemple, le nouveau festival qui sera consacré aux territoires de l'Espagne et valorisera les collaborations existantes avec certains territoires tels que la Navarre, Euskadi ou celles que nous avons pour ambition de créer et de renforcer (Madrid, Andalousie... - cf. ci-après Action N°16).

Action prioritaire n° 13	Diversifier la programmation dans le domaine du spectacle vivant
---------------------------------	---

Pour compléter l'offre existante (spectacles d'esthétique contemporaine avec la Scène nationale du Sud-Aquitain, musique classique avec l'Orchestre régional Bayonne-Côte Basque, musique actuelle avec la Locomotive, spectacles de café-théâtre avec la Luna Negra), la Ville de Bayonne :

- mettra en place dès la Saison 2017/2018 les *Dimanches en musique* ; des concerts programmés à 15h au théâtre de la ville, pour un public plus particulièrement intéressé par la musique d'harmonie, la musique lyrique, la musique chorale... ;
- accueillera des spectacles « grand public » à la Salle Lauga (en complément de la programmation estivale des Arènes).

Action prioritaire n° 14	Diversifier la programmation dans le domaine des arts visuels
---------------------------------	--

Pour compléter l'offre existante particulièrement riche (Musée Bonnat-Helleu, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, Ecole d'art, galeries associatives et privées), l'espace municipal d'art contemporain du DIDAM sera plus particulièrement dédié à la photographie avec le souci de continuer à mêler des propositions artistiques d'envergure nationale ou internationale et des programmations plus locales. Il s'agit là incontestablement d'un équipement qui va relever d'un positionnement unique à l'échelle du sud des Landes et de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Action prioritaire n° 15	Faire vivre le patrimoine par la médiation auprès des publics
---------------------------------	--

Le CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine), dont l'ouverture est prévue à la fin du premier semestre 2018, constituera la nouvelle pierre angulaire de l'ensemble d'un dispositif qui va poursuivre son développement dans le cadre du label *Ville d'art et d'histoire*.

De nombreux projets sont et seront développés, au service de la connaissance du patrimoine de la ville, de son rayonnement et de son attractivité, dont :

- une programmation culturelle autour de la valorisation de l'architecture et des patrimoines en direction de tous les publics (habitants, jeune public, visiteurs) ;
- un travail en réseau avec les autres institutions de la Ville, le secteur associatif et l'Education nationale.

Ces projets prennent et prendront en compte les problématiques des divers schémas directeurs élaborés par la Ville et des stratégies qui en découlent en matière économique et commerciale, touristique, éducative...

Action prioritaire n° 16	Enrichir la dimension culturelle événementielle et renforcer les stratégies d'attractivité
---------------------------------	---

En cohérence avec les schémas directeurs du tourisme et du commerce notamment, plusieurs principes sont retenus dont :

- l'organisation de nombreux temps forts culturels venant cadencer l'année à un rythme soutenu ;
- l'organisation régulière d'expositions à forte notoriété (Carlos SAURA, Lucien CLERGUE au DIDAM, *Traité de Paix* au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne...) ;
- la création de deux nouvelles manifestations en 2017 : le *Concert du Nouvel An*, le festival d'art urbain ;

- dès 2018 : l'adaptation du programme culturel estival et le projet d'un festival annuel consacré aux territoires de l'Espagne, dans le prolongement du programme culturel transfrontalier CREACITY, qui pour sa part, contribue incontestablement à inscrire dans la durée les relations entre la Ville de Bayonne et ses voisines ;

- dès 2018, la définition anticipée d'une stratégie culturelle et touristique qui conduira à inscrire le Musée Bonnat-Helleu, à l'occasion de sa réouverture, comme le pôle d'attractivité majeur de la ville et de la région.

5/ Enfin, la Ville a et aura à cœur de soutenir les talents bayonnais qui contribuent directement au développement de son action culturelle :

Action prioritaire n° 17	Initier un projet chorégraphique singulier
---------------------------------	---

En complément de l'aide accordée à la Compagnie Lézards qui bougent (désormais soutenue en qualité de pôle ressources) dont les pièces de théâtre sont présentées en France et à l'étranger, la Ville de Bayonne expérimentera une nouvelle plateforme de recherche chorégraphique associant deux entités prometteuses :

- de 2017 à 2019, la Ville de Bayonne aidera les projets de création de la Compagnie Illicite dirigée par Fábio Lopez, ancien danseur du Malandain Ballet Biarritz et jeune chorégraphe néo-classique déjà connu au-delà de notre région ;

- de 2017 à 2019, aux côtés de l'institut culturel basque, du Malandain Ballet Biarritz et du Conservatoire Maurice Ravel, la Ville de Bayonne soutiendra la Compagnie Bilaka (Pôle de production chorégraphique de la fédération de danse basque). Dirigée par Mathieu Vivier pendant toute cette période, la Compagnie Bilaka, constituée de danseurs et musiciens de premier plan, bénéficiera régulièrement du concours de Fábio Lopez et d'autres chorégraphes invités pour la production de spectacles de néo-danse basque aux ambitions artistiques affirmées.

Ces deux entités seront implantées à Bayonne dans des mêmes locaux contractuellement mis à leur disposition de 2017 à 2019.

Action prioritaire n° 18	Accompagner l'émergence artistique
---------------------------------	---

Dans le cadre de son dispositif d'intervention pour les aides ponctuelles en faveur de l'émergence artistique, la Ville de Bayonne accompagnera des projets de création portés par des jeunes compagnies d'artistes professionnels.

L'ensemble des actions précitées seront mises en œuvre, au titre de l'année 2017, dans le cadre budgétaire arrêté au titre de la culture et du patrimoine lors du vote du budget primitif 2017.

Les actions nouvelles à conduire au titre des années 2018 à 2020 présentent un coût supplémentaire actuellement estimé à 100 000 € qui sera précisé, de même que leur contenu plus exhaustif, à l'occasion des prochains budgets. Ce sera également le cas pour les recettes attendues (de l'ordre de 50 000 € à 100 000 €) issues du fonds de dotation et des partenariats croisés avec les institutions et acteurs publics ou privés.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le schéma de développement culturel et patrimonial 2017 / 2020 exposé ci-dessus et les actions opérationnelles qui en découlent.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint